

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

DECISION N°65/2023

Bureau communautaire du 04 décembre 2023

**Objet : POLE DEVELOPPEMENT DURABLE - Signature de la convention partenariale –
Projet Européen BAOBAP**

Auteur de l'acte : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays
du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau du 04 décembre 2023,

DECIDE

Article1 : D'AUTORISER le Président à signer la convention partenariale pour l'accompagnement à la
rénovation des bâtiments publics en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du projet
Européen BAOBAP.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le **06 JAN. 2024**



**Le Président,
Jean-Marc PEILLEX.**